

 La Tienne	Consigne	Code : EXP11_C N° de version : 2 Date : Novembre 2025	
	Exploitation		
	Conditions d'acceptation des dépôts d'amiante liée		Vérifié par : E. SAUVY, QSE 
		Validé par : F.MONTET, DGS 	

1. SIGNATURE

En signant ce document je certifie avoir pris connaissance des consignes d'emballage, d'installation et de transport des déchets d'amiante.

En cas d'écart par rapport à ces consignes, mes déchets pourront être refusés dès l'entrée du site ou sur la zone de stockage.

Prénom NOM	Date	Signature

Signature obligatoire pour la prise de RDV auprès d'Organom

2. CONSEILS DE SECURITE LORS DE VOS TRAVAUX

2.1 PRECONISATION POUR TRAVAILLER EN SECURITE

L'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner des pathologies graves (asbestose, cancer...) pouvant apparaître après plusieurs années.

	Bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Se protéger avec des gants, des lunettes, et surtout un masque FFP3 et une combinaison à usage unique adaptés à la manipulation de l'amiante. - Humidifier les matériaux contenant de l'amiante lors de la manipulation. - Démonter sans casser pour éviter l'envol de fibres.
	Gestes à proscrire	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas casser, brosser ou découper les matériaux contenant de l'amiante pour éviter tout envol de fibre. - Ne pas passer l'aspirateur pour ne pas disperser les fibres d'amiante.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le document ED6262 sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr>

2.2 QUE FAIRE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION (MASQUE, GANTS, COMBINAISON) ?

Pour trouver une entreprise de collecte et/ou de traitement de vos EPI (= AMIANTE LIBRE) →

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

2.3 OU TROUVER DES SACS HOMOLOGUES POUR L'AMIANTE ?

Type de sac : Big-bag (79 cm x 79 cm) / dépôt-bag (160 cm x 110 cm) /

- Particuliers : se rapprocher de **la communauté de communes** qui peut éventuellement en fournir
- Sur internet
- En magasin : Point P, BigMat, bricomarché, castorama,....

3. ARRIVEE SUR LE SITE

*Le port du gilet haute visibilité est **OBLIGATOIRE** pour les particuliers et les professionnels*



- 1) Se garer le long de la clôture sur la droite (et non devant l'accueil) afin de ne bloquer les accès



- 2) Se présenter à l'accueil 10 minutes avant de votre RDV pour faire enregistrer votre dossier

4. CONSIGNES POUR LA PREPARATION ET LE TRANSPORT DE VOS DECHETS

EMBALLAGE

ACCEPTE



Dimension :

Hauteur : **1 m max**

Largeur : **2,5 m max**

Au-delà de ces dimensions contacter « amiante@organom.fr »

REFUSE

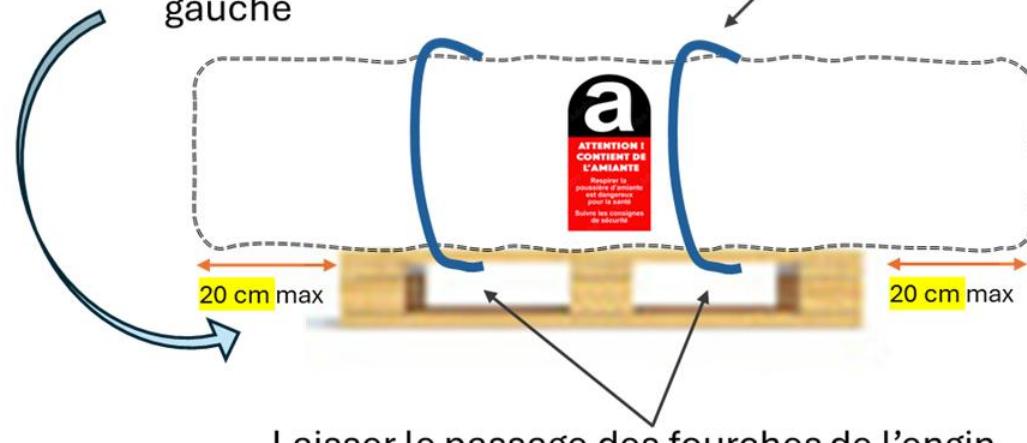
À l'entrée ou sur la zone de déchargement

- Sac non homologué
- Sac non fermé hermétiquement
- ➔ Risque dispersions des fibres
- **Absence de palette**
- Palette non suffisamment solide pour une reprise avec l'engin
- ➔ Le sac **ne** pourra **pas** être déchargé par les anses

INSTALLATION

ACCEPTE

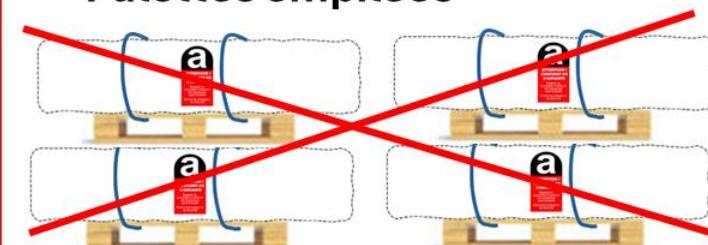
Sac équilibré sur la palette =
même poids à droite et à
gauche



REFUSE

À l'entrée ou sur la zone de
déchargement

- Installation ne permettant pas de prendre la palette avec les fourches de l'engin
 - ➔ Pas de possibilité de déchargement
- Chargement non stable ou renversé
 - ➔ Risque de chute lors de la reprise
- Palettes empilées

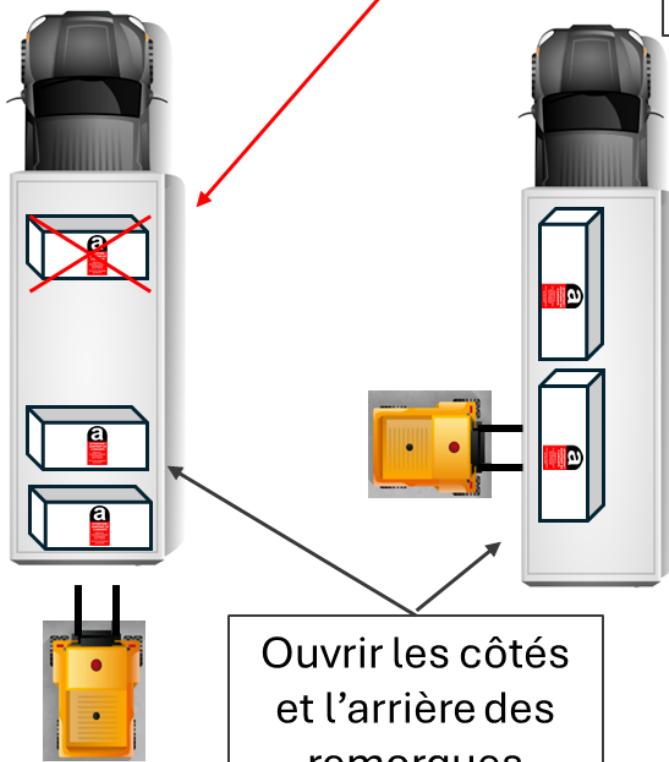


TRANSPORT

ACCEPTE

Chargement accessible pour un engin.

Ne pas disposer les palettes au fond de la remorque



Véhicules ouverts :

Semi, camion plateau, remorque ouverte

Remorque propre : absence de déchets d'amiante au sol

REFUSE

À l'entrée ou sur la zone de déchargement

- Chargement renversé
→ ATTENTION au risque de renversement durant le trajet
- Chargement présentant tout obstacle nécessitant une manœuvre risquée par le chariot télescopique
- Chargement dans un fourgon, un utilitaire ou un coffre de voiture, ...

